Les systèmes d'écriture et leur fonctionnement

Les systèmes d'écriture

La pratique « quotidienne » de l'écriture alphabétique conduit à accepter comme définition tout à fait évidente de l'écriture : système de représentation des productions de la langue parlée, ou encore : transcription de la chaîne parlée. En effet, l'écriture aphabétique habitue à une « reproduction » très fidèle des éléments du langage parlé. Il est possible, apparemment, de transcrire absolument tout d'un énoncé oral comme « Je t'ai vu acheter un cheval avant-hier ». Les différentes unités de sens sont toutes représentées, et les différents « sons » articulés semblent également y avoir leur image fidèle. Devant une performance comme celle- là, on comprend que la définition de l'écriture comme système de transcription de la chaîne parlée soit acceptée habituellement comme définition de l'écriture.

La pratique d'autres écritures alphabétiques pourrait cependant jeter un doute sur cette définition. Si le fonctionnement de l'écriture arabe était appliqué à la transcription du mot français *parole*, celui-ci serait transcrit : PRL ; c'est-à-dire qu'aucune voyelle n'y figurerait et que le lecteur devrait lui-même choisir entre les formes possibles (parler, parlons, parle, parole...) la forme la plus probable selon le contexte. Ce système serait difficilement applicable à la langue française, dont les structures sont très différentes de la langue arabe, mais il fonctionne bien dans le cadre de celle-ci. En tout état de cause, l'«écriture » apparaît là singulièrement *trouée* par rapport à la parole ; elle ne correspond déjà plus tout à fait à la définition proposée plus haut.

La situation sera encore plus frappante si l'on aborde l'écriture chinoise. Un document écrit **lu à voix haute** *ne pourra pas être compris*, même d'un lettré, sans la consultation du texte écrit lui-même (on peut se faire une idée de cette situation en imaginant ce que l'on peut comprendre à l'audition d'un énoncé tel que celui-ci : **SIN É LE SIN DÉ SIN** ¹

Seule la consultation du texte écrit permettra de dire s'il s'agit de : saint est le saint des saints, ou

de : saint est le saint dessein, ou de : sain est le sein des seins, ou de : ceint est le saint dessin, etc. Cette situation est cependant exceptionnelle en français. Elle est presque systématique en chinois du fait là encore de la structure de la langue chinoise. L'idée que l'écriture est la reproduction de la langue parlée est d'ailleurs tout à fait étrange pour un chinois, qui privilégierait sans doute l'ordre inverse...

Revenons à l'énoncé pris comme exemple au début de cet exposé : *Je t'ai vu acheter un cheval avant-hier*. Il faut en fait témoigner d'une certaine surdité vis-à-vis de la langue parlée pour soutenir que l'écriture de cette phrase reproduit la production orale correspondante. La prononciation courante (et non pas familière ou relâchée) de *je t'ai vu* est « cht'ai vu » ; nous ne prononçons pas le « e » du mot *acheter* et nous réalisons le plus souvent par contre un « t » entre *avant* et *hier*, son qui n'est pas spécifiquement signalé dans la graphie.

D'autre part, il suffit d'essayer de transcrire scrupuleusement, exactement, un échange oral (et ce n'est pas ici le caractère familier « relâché » que peut prendre cet échange qui est en cause; nous pouvons supposer un échange oral de qualité) pour se rendre compte que celui-ci ne peut pas être écrit « tel quel », qu'il doit être transformé plus ou moins profondément pour être simplement intelligible à la lecture.

Ces différents exemples ne sont pas destinés à réfuter catégoriquement la définition de l'écriture comme transcription de la chaîne parlée, mais à souligner le fait que l'écriture ne transcrit jamais des productions orales effectives, et que si elle permet la production de textes qui obéissent aux mêmes règles linguistiques fondamentales que les réalisations orales, ceux-ci en diffèrent nettement comme deux dialectes d'une même langue peuvent différer.

Il ne s'agit pas ici seulement de raffiner sur les définitions : elles engagent d'une certaine manière l'enseignement du français : le « passage » de l'oral



© 2003 - SG / CIIP

1

¹ Une transcription en alphabet phonétique aurait été plus appropriée, mais elle aurait pu gêner certains : on a donc adopté une transcription en orthographe « aménagée ».



à l'écrit ne peut se réaliser par une simple transcription; il faudrait plutôt parler d'une *traduction*, et les principes de cette traduction doivent faire l'objet d'un apprentissage.

L'écriture est donc un système linguistique dont les rapports avec le système de la langue parlée sont évidents mais non mécaniques. Par convention nous ne parlerons d'écriture que lorsque nous verrons apparaître dans les sociétés humaines des signes écrits qui simulent le déroulement linéaire de la parole et reproduisent son fonctionnement fondamental.

Selon cette perspective, l'invention de l'écriture doit être située entre 3500 et 3000 ans avant notre ère. Cette date n'est avancée qu'en fonction des documents dont nous disposons. L'écriture a été inventée plusieurs fois en différents points du globe, et il n'est pas exclu que nous n'ayons conservé aucune trace d'une apparition antérieure. Suivant la définition de l'écriture que nous avons proposée, nous ne considèrerons pas les dessins et les peintures rupestres qui apparaissent à partir de 25 000 ans avant J.-C. comme une écriture. Il est manifeste cependant qu'ils constituent la première étape de cette grande aventure de la communication entre les hommes qu'est l'écriture : l'art pariétal est animé du mouvement fondamental de l'écriture c'est-à-dire du désir de garder une trace.

a) Les signes qui font parler

Les signes pictographiques, ou pictogrammes, sont un premier pas vers l'écriture. Ils sont encore très proches du dessin. On a pu parler à leur propos d'une écriture de choses, car ils semblent se contenter de reproduire, de façon plus ou moins stylisée les objets du monde réel. Ils permettent d'assurer une communication à l'intérieur d'un univers limité où le consensus est très fort. C'est le cas encore actuellement pour les communautés indiennes d'Amérique du Nord dont un certain nombre de messages sont analysés dans cet ouvrage. Notre société moderne utilise également de nombreux pictogrammes, car dans certains domaines bien circonscrits, ils permettent une compréhension « universelle » (ou presque!) : que l'on pense par exemple aux picto-

grammes utilisés dans les aéroports, les gares, pour signaler les escaliers, les locaux pour les bagages ou tout simplement les toilettes.

N'importe quel groupe social à forte cohésion peut utiliser un moyen de communication graphique comme celui-là. On en mesure cependant les limites : il est difficile d'interpréter correctement le message lorsque l'on est étranger au groupe considéré. En effet ces pictogrammes ne notent pas la parole, ils sont des déclencheurs d'énonciation, des aide-mémoire. des allusions que seuls les membres de la société peuvent convenablement reconstituer: selon l'expression du linguiste Marcel Cohen², ce sont des signes qui font parler. D'autre part, afin d'étendre ses possibilités de communication, la pictographie est obligée d'utiliser d'autres signes que les simples dessins figuratifs, qui ne posent pas, en général, de problèmes d'interprétation. Elle se sert d'abord spontanément des symboles qui sont en usage dans la communauté : le cœur percé d'une flèche représente dans nos société occidentales l'amour (mais ce symbole peut-il être universel?) Enfin, elle utilise des signes arbitraires, pour lesquels une initiation est absolument nécessaire (le panneau d'interdiction de stationner, dans notre code de la route, fait partie de ceux-là).

Le système graphique des Aztèques touche de très près à cette façon de transmettre les messages. C'est un système apparenté à la représentation picturale avec, malgré tout, une certaine permanence dans les dessins. Mais on ne peut pratiquement jamais identifier de véritables signes qui renverraient de manière stable à des mots. Les grandes écritures idéographiques : cunéiforme, hiéroglyphique, chinoise, ont toutes connu un stade pictographique. De *l'écriture de la chose*, elles sont passées par abstraction à *l'écriture du mot* : c'est ce que l'on pourra suivre dans la présentation de ces diverses écritures.

© 2003 - SG / CIIP

² Marcel Cohen (1958). *La grande invention de l'écriture et son évolution*. Paris, Imprimerie nationale et Librairie Klincksieck, 3 vol

b) Les signes qui parlent

Les idéogrammes

C'est en effet une étape importante que l'association d'un signe et du mot qu'il représente, puisqu'elle marque l'apparition de l'écriture proprement dite. Il devient alors possible de **répertorier** les signes utilisés dans la société concernée : ils sont devenus **conventionnels**, se présentent comme un ensemble fini d'éléments, et s'organisent selon l'ordre de la langue : linéairement. **Les signes parlent.**

Les écritures fonctionnant sur ce modèle ont constitué des systèmes très importants, et certains de ceux-ci existent encore aujourd'hui. Le plus ancien est l'écriture cunéiforme (-3500) inventée par les Mésopotamiens, puis vient l'écriture hiéroglyphique des anciens Egyptiens (-3200). On constate que la notation des unités de sens de la parole – très lourde si chaque unité de sens est représentée par un signe spécifique (idéogramme) – s'allège très rapidement par le recours à une espèce de notation phonétique : un idéogramme est utilisé non pour renvoyer au sens d'un mot mais à la forme phonique de ce mot : c'est le procédé du rébus à transfert, installé en Mésopotamie dès 2900 avant J.-C.

L'écriture chinoise est une écriture couramment appelée *idéographique*. Elle est caractérisée par un nombre impressionnant de signes : elle a peu utilisé le rébus à transfert, et n'a donc pas évolué vers un système qui évoquerait l'alphabet. Ceci s'explique par la structure de la langue chinoise, fondamentalement monosyllabique.

L'observation de ces différents systèmes montre en tout cas qu'ils ne sont jamais purs. Ils mêlent toujours des procédés hétérogènes.

Les phonogrammes

Comme nous venons de le voir, l'importance du nombre des signes dans leur système idéographique a conduit spontanément les Mésopotamiens et les Egyptiens à recourir à un type de signes particulièrement économiques : les signes-sons ou **phonogrammes**.

Il y a là un saut qualitatif déterminant dans l'histoire des écritures, car il implique une attitude d'analyse linguistique tout à fait fondamentale : les mots sont décomposés en éléments privés de sens, **les phonèmes**, et ce sont leurs diverses combinaisons qui produisent le sens. Néanmoins, la notation phonogrammique a toujours été marginale en Mésopotamie et en Egypte. Ces écritures sont mortes sans jamais avoir été tentées par une véritable notation « alphabétique », faute, peut-être, d'en avoir pu saisir l'enjeu.

Les écritures alphabétiques

L'alphabet qui est à l'origine de tous les alphabets occidentaux s'est constitué probablement au XIIe siècle avant notre ère. Il a été mis au point par les Phéniciens, un peuple de commerçants navigateurs habitant sur les côtes de l'actuel Liban. Il était destiné à noter une langue sémitique et était donc exclusivement consonantique. Le système était adapté à la langue : nous avons déjà souligné le rôle mineur des voyelles dans les langues sémitiques.

Même si les habitants de la Mésopotamie et les Egyptiens avaient déjà pratiqué une notation phonogrammique, le pas franchi par les Phéniciens était énorme : le matériel graphique se trouvait soudain réduit à **22 signes**, au lieu de se compter par centaines. Les Phéniciens étaient parvenus à analyser la langue qu'ils parlaient au niveau des unités non porteuses de sens, que les linguistes appellent **les phonèmes**, unités en nombre limité dans toutes les langues mais qui permettent de construire par combinaison un nombre illimité de mots ayant un sens.

Il est à peu près démontré maintenant que les lettres ont été créées selon un principe acrophonique. Ainsi la première consonne de l'alphabet phénicien est-elle notée par un dessin (pictogramme) qui représente schématiquement une tête de bœuf:

Or, d'une part, le mot « bœuf », dans les langues sémitiques, commence précisément par cette consonne, et d'autre part, cette consonne porte le nom du « bœuf », c'est-à-dire : 'aleph

La deuxième consonne de l'alphabet représente une tente, et désigne le son commençant le mot « **bêth** », la tente.





La troisième consonne, de la même manière, figure la bosse d'un chameau et renvoie au son qui commence le nom du chameau : « gamel ». On reconnaît évidemment les noms des lettres grecques : alpha, bêta, gamma.

En effet, les Grecs ont emprunté aux Phéniciens leur alphabet mais, comme il est possible de le deviner en comparant la valeur du 'aleph phénicien et de l'alpha grec, ils ont adapté les signes à leur système linguistique. Les Grecs parlaient une langue indo-européenne (comme le latin) dans laquelle les voyelles, nombreuses, jouaient un rôle très important. Ils ont donc détourné de leur valeur consonantique un certain nombre de signes phéniciens et les ont utilisés pour transcrire leurs voyelles. Témoin, l'alpha qui a noté le [a] et qui le note encore dans notre écriture : notre « a » est une vieille tête de bœuf phénicienne.

Il est nécessaire d'insister sur cette adaptation et sur ce détournement : les Latins feront de même lorsqu'ils emprunteront l'alphabet grec. Ces manipulations semblent possibles lorsque le peuple qui emprunte l'alphabet (ou un autre système d'écriture) ne connaît pas précédemment l'écriture. Par contre, lorsqu'une langue n'a jamais été écrite, et qu'elle se trouve sous l'influence d'une langue écrite prestigieuse, il est sans doute difficile de modifier l'alphabet prestigieux pour l'adapter à la transcription de cet idiome sans lustre. C'est ce qui s'est produit pour la langue française et l'alphabet latin.

La langue française et l'alphabet latin

Le français s'est constitué à l'ombre d'une langue écrite prestigieuse : le latin, du premier siècle de notre ère, à peu près, jusqu'au IXe siècle, où il est convenu d'appeler la langue parlée en France : le très ancien français. Cette langue parlée n'a commencé à être transcrite officiellement qu'à cette époque précisément. Elle avait toujours été jugée comme une langue de communication populaire, bonne aux échanges de tous les jours, mais incapable de rendre les services et d'atteindre la dimension culturelle du latin écrit. Dans ces conditions, les pre-

miers scribes qui se sont attelés à sa transcription ne pouvaient même pas concevoir que l'alphabet latin était en grande partie inadapté au français. Il était hors de question de créer de nouvelles lettres, et de sortir de cet alphabet. Ils ont donc dû « bricoler » des solutions de fortune pour résoudre les nombreux problèmes de transcription; entre autres, trouver le moyen de noter les quatre nouvelles consonnes et les neuf nouvelles voyelles (par rapport au latin) que le français s'est forgé au cours des ans... Notons que la reconnaissance du français comme langue de culture, digne de véhiculer des connaissances, à l'écrit, ne sera effective qu'au XVIe siècle. C'est d'ailleurs à cette époque que sont introduits dans l'alphabet les seuls signes créés spécialement pour des sons du français : le j et le v. Encore ne sont-ils nouveaux que dans leur fonction, puisqu'ils existaient déjà comme caractères chez les Romains. C'est dire l'emprise culturelle du latin sur le français, et la longue dépendance de celui-ci vis-à-vis de celui-là, à tous les niveaux.

La diffusion de l'alphabet

Nous venons de voir le passage de l'alphabet des Phéniciens aux Grecs puis aux Latins. Il est à l'origine de nombreux autres alphabets, soit directement, soit par l'intermédiaire d'alphabets issus de lui.

L'alphabet grec, par exemple, est la source des alphabets copte et slave. L'alphabet slave est appelé « alphabet cyrillique » en l'honneur du moine Cyrille (ils étaient en fait deux moines : Cyrille et Méthode) qui a modifié et adapté l'alphabet grec en fonction des sons de la langue slave.

L'écriture araméenne est dérivée de l'écriture phénicienne et elle-même est à l'origine des écritures **arabe** et **hébraïque**.

On suppose enfin que les écritures de l'Inde sont issues de l'alphabet phénicien.

Il faut noter d'autre part que, dans le monde asiatique, le Viêt-nam a adopté depuis le XVII^e siècle l'alphabet latin aux dépens des caractères chinois, et que la Corée s'est dotée depuis le XV^e siècle d'un système alphabétique original. Le Japon, par contre, a conservé les caractères chinois mais y associe une notation phonétique syllabique grâce à des signes spécifiques : ce système, extrêmement complexe, ne semble pourtant pas près d'être abandonné par les Japonais.

Ĭ

Conclusion

Les lignes qui précèdent soulignent bien que l'écriture alphabétique n'est pas le point d'aboutissement idéal et obligé de toutes les écritures. Il serait simpliste de se représenter l'évolution : pictogramme → idéogramme → phonogramme comme un schéma optimal que devraient parcourir toutes les écritures : l'écriture chinoise, pratiquée par des millions d'hommes, apparaissant alors comme une « retardataire ».

L'écriture étant toujours, comme nous l'avons vu, une **analyse de la langue**, doit convenir dans la mesure du possible, à la structure de cette langue : c'est l'exemple de l'écriture chinoise.

Mais l'écriture, étant une technique humaine, porte la marque de ceux qui l'ont fabriquée : les utilisateurs y voient leur **reflet**, s'identifient à elle. Ceci entraîne une fidélité aux signes, qui contrecarre le principe d'analyse et donc d'efficacité présenté ci-dessus. C'est l'exemple, entre autres, de l'écriture japonaise ou de l'écriture hébraïque pratiquée actuellement en Israël, dont il sera question plus loin.

Source

Chignier, J., Haas, G., Lorrot, D., Moreau, P. & Mourey, J. (1990). Les systèmes d'écriture, un savoir sur le monde, un savoir sur la langue. Dijon: CRDP